

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	51 (1922)
Heft:	13
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

A l'Ecole normale. — L'Ecole normale a rouvert ses portes le 4 octobre. Des 50 candidats qui se sont présentés, 41 ont été admis. L'Ecole compte aujourd'hui 100 élèves dont 79 sont aspirants français et 15 allemands. Six élèves ne se destinent pas à l'enseignement, et, parmi les aspirants, 12 sont étrangers à notre canton. Le nombre des aspirants fribourgeois reste élevé, car la partie allemande du canton, Singine et Lac, n'exige guère plus de deux candidats par an et la partie française, une dizaine. Si tous les aspirants actuels persévérent, un quart risquent de ne pas trouver de poste, d'ici quatre ans. Or, est-il dans l'intérêt des intéressés, du canton et des instituteurs qu'il y ait pléthora ? Ceux-ci, arrivant à leur 30^{me} ou 35^{me} année d'enseignement, se sentant de santé encore vigoureuse et riches d'expérience, désireux de rester encore une année ou deux en activité, ne s'irriteron-t-ils pas de sentir derrière eux toute une jeune phalange souhaiter leur mort ou leur mise en retraite, et considérer comme acquis presque à leurs dépens le traitement qu'ils reçoivent ? Nos instituteurs en arriveront-ils à demander au Grand Conseil, comme à Berne (*Ecole bernoise*, 7 octobre 1922), que l'on n'admette plus d'aspirants à l'Ecole normale pendant le nombre d'années nécessaire à l'entrée en fonction de tous les brevetés ? Ou bien le personnel enseignant de l'Ecole normale, *soutenu par le personnel enseignant du canton*, procédera-t-il à l'élimination progressive des sujets qui semblent posséder à un degré moindre les qualités de santé, d'intelligence, de caractère, de travail que requiert l'enseignement primaire ? La question est d'importance, quoiqu'il n'y ait pas encore péril en la maison.

Le 23 août, une délégation des professeurs de l'Ecole, ainsi qu'une douzaine d'élèves, accompagnaient dans sa dernière demeure la dépouille mortelle d'un aspirant-instituteur, élève de troisième année, Louis Meuwly, à Villarepos. C'était un jeune homme calme, studieux, exemplaire dans sa piété, son travail et sa conduite. Son intelligence, très brillante, surtout en sciences et en mathématiques, l'avait classé premier à la fin de ses première et seconde années scolaires. Mais sa santé déclinait. Il dut s'en aller quelques semaines avant Pâques. Tenace, il revint à la rentrée du troisième trimestre, pâle, en fièvre. Il dut quitter l'Ecole le lendemain. Il espéra jusqu'au dernier moment y revenir. Dieu en disposa autrement. Que son âme réalise, du Ciel, et tout d'abord à l'égard de ses condisciples et de ses maîtres, le bien qu'il espérait susciter autour de lui, en une plus longue carrière terrestre !

Et maintenant les classes sont organisées, l'horaire est établi, les élèves se sont courageusement mis au travail... A la garde de Dieu !

Reconnaissance. — C'est avec une surprise mêlée d'émotion que nous avons appris dans notre conférence du 28 septembre que M^{me} l'Inspectrice Lucie Gremaud quittait notre arrondissement pour continuer sa vie de dévouement dans les classes françaises de la ville de Fribourg, ainsi que dans les IV^{me} et V^{me} arrondissements.

Toutes les institutrices du VII^{me} arrondissement considèrent comme un devoir de reconnaissance de lui adresser, par la voie du *Bulletin*, le plus chaleureux merci pour la généreuse collaboration que M^{me} Gremaud leur a prêtée dans la formation et l'éducation de la jeune fille.

Grâce aux soins de notre dévouée inspectrice, l'enseignement féminin a fait prévaloir son importance et il a gagné en méthode. Grâce à elle aussi, de nombreuses écoles ménagères, aujourd'hui florissantes, ont été créées. Qu'il a fallu de volonté et de persévérente énergie pour vaincre les mille difficultés qui s'élèvent quand il s'agit d'établir ce qui était alors du « nouveau » dans les campagnes ! On ne voulait pas toujours voir l'utilité de cette nouvelle institution qu'était l'école ménagère. Combien de familles maintenant bénissent cette œuvre qui procure à la société des femmes mieux préparées à leur future vocation.

Nous souhaitons à notre dévouée inspectrice beaucoup de joies et de succès dans le nouveau cercle de son activité et, puisque tout apostolat est accompagné de labeurs et de croix, nous prions Dieu de l'accompagner de sa force.

Une institutrice.

Renouvellement des brevets de capacité pour l'enseignement primaire. — Dans sa dernière séance, la commission cantonale des études, statuant sur les résultats obtenus lors des examens des 21 et 22 septembre 1922, a délivré un certificat d'aptitude pédagogique aux membres du corps enseignant dont les noms suivent :

MM. Alexandre Borcard, à Hauteville ; Oscar Bosshard, à Ferpicloz ; Alfred Mäder, à Bennewyl ; M^{mes} Jeanne-Françoise Bongard, à Fribourg ; Lucienne Cardinaux, à Remaufens ; Andrée Carrel, à Zénauva ; Anne-Louise Charrière, à Neirivue ; Joséphine Philipona, à Châtel-St-Denis ; Germaine Piller, à Fribourg ; Scholastique Pugin, à Sion ; Clara Tâche, à Romanens ; Louise Veyrat, à Torny-le-Grand ; Amandina Bollhalder, à Chevrilles ; Louise Schmidhäuser, à Planfayon ; M.-Andréa Willa, à St-Antoine.

Ont été renouvelés pour une nouvelle période réglementaire les brevets de : MM. Ernest Biolley, à Courtion ; Ernest Chardonnens, à Chénens ; Casimir Magnin, à Franex ; Philémon Marro, à Villarlod ; Alfred Surchat, à Rue ; M^{mes} Jeanne Bugnon, à Auboranges ; Huberte Cottet, à Charmey ; M. Georges Froidevaux, à Fribourg ; M.-Louise Ridoux, à Courtion ; Mathilde Schorro, à Fribourg ; Blanche Zamofing, à Porsel ; Ida Zosso, à Fribourg.

Nominations au 20 octobre. — Jusqu'à cette date, le Conseil d'Etat a nommé : M. Auguste Schorderet, à Fribourg, directeur de l'école secondaire de jeunes filles de la ville de Fribourg ; M. Fernand Hæring, professeur aux cours professionnels de Fribourg ; M^{me} Hélène Torche, maîtresse principale de la section de lingerie de l'école secondaire des filles de Fribourg, M^{me} Marie Chatton, maîtresse à la dite section, et M^{me} Marie Esseiva, sous-maîtresse ; M^{me} Blanche Egger, à Neyruz, institutrice à l'école ménagère d'Ursy ; M. Emile Felder, à Planfayon, instituteur à l'école supérieure mixte de Brünisried ; M. Albert Forster, à Burg, instituteur à l'école libre publique de Dirlaret ; M^{me} Lydia Brugger, à Dirlaret, institutrice à l'école libre publique de Dirlaret ; M. Henri Maillard, à Estévenens, instituteur aux écoles primaires de La Tour-de-Trême ; M. Emile Tinguely, à Nuvilly, instituteur à l'école des garçons d'Albeuve ; M^{me} Lydia Spielhofer, à Chiètres, institutrice à l'école libre publique de Saint-Antoine ; M^{me} Marguerite Vorlet, à Fétigny, institutrice à l'école des filles de Villarepos ; M. Hermann Küng, à Burg, instituteur, et M^{me} Rosalie Tüscher, à Berg (Schmitten), institutrice aux écoles primaires d'Ulmiz ; M. Antoine Berset, à Remaufens, instituteur à l'école des garçons de Villaz-Saint-Pierre ; M^{me} Maria Gauthier, aux Allières (Montbovon), institutrice aux écoles des filles de Romont ; M. Arthur Vez, à Estavayer-le-Gibloux, instituteur à l'école mixte de Vesin ; M. Gérard Goumaz, à Fétigny, instituteur à l'école des garçons de Mannens-Grandsivaz.

Une Faculté universitaire de pédagogie. — Le cardinal Mercier vient de créer, à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 198, rue Terre-Neuve, à Bruxelles, une Faculté universitaire de pédagogie, dont les cours ont dû s'ouvrir au commencement de l'année scolaire présente, 1922-1923. Elle formera des licenciés et des docteurs en sciences pédagogiques. Les cours seront confiés principalement à des professeurs de l'Université de Louvain. L'Institut doit comprendre : 1^o une Faculté de pédagogie ; 2^o une école normale pour la formation des professeurs d'enseignement secondaire ; 3^o une école secondaire servant d'école d'application ; 4^o une école normale primaire de langue française et une de langue flamande ; 5^o une école primaire de langue française et une de langue flamande, devant servir d'école d'application.



AVIS

Il n'y a plus de chants du programme. Ceux qui ne les ont pas reçus sont avisés que leur commande est arrivée trop tard.

On est prié de faciliter la tâche de l'Administrateur en l'avertissant des changements d'adresse ; indiquer et l'ancienne adresse et la nouvelle bien lisiblement.